



Les préconisations de la préfecture

Du Nord au Sud du département, les dispositions du projet de schéma départemental de coopération intercommunale concernant les établissements publics à fiscalité propre sont les suivantes :

- **Dans le haut Rhône dauphinois :** l'adhésion de Tignieu-Jamezieu à la communauté de communes de L'Isle Crémieu ;
- **dans le territoire de la porte des Alpes :** l'adhésion de la commune de Diémoz à la communauté de communes des collines du Nord Dauphiné ;
- **dans les vals du Dauphiné :** la réunion des communautés de communes de Virieu-vallée de la Bourbre, de la chaîne des tisserands, des vallons de La Tour-du-Pin, des vallons du Guiers et de la vallée de l'Hien, ainsi que l'adhésion de la commune isolée de Saint-Ondras à l'EPCI qui en découlerait ;
- **dans l'Isère rhodanienne :** la fusion

de la communauté d'agglomération du pays viennois (depuis peu rebaptisée Vienn'agglo) et de la communauté de communes du pays roussillonnais ;

- **en Bièvre-Valloire :** la fusion des communautés de communes Bièvre Toutes Aures et du pays de Chambaran, l'adhésion de la commune de Bévenais à la communauté de Bièvre-Est et de Renage (qui quitterait Bièvre-Est) au pays voironnais ;
- **en Chartreuse :** la fusion de la communauté de communes Chartreuse-Guiers avec les intercommunalités savoyardes de la vallée des Entremonts et du mont Beauvoir ;
- **dans le Sud Grésivaudan :** le rapprochement des communautés de communes de Vinay et Vercors-Isère, ainsi que l'extension de ce nouvel EPCI à la commune de Quincieu ;
- **dans l'agglomération grenobloise :** le regroupement de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole (la Métro), des communau-

tés de communes du Sud grenoblois et du balcon Sud de Chartreuse, ainsi que l'adhésion des communes de Miribel-Lanchâtre (aujourd'hui membre de la communauté de communes du canton de Monestier-de-Clermont), Chamrousse et Saint-Martin-d'Uriage (adhérant au-jour d'hui à la communauté de communes du Grésivaudan) à ce nouvel EPCI ;

- **en Matheysine :** le regroupement des communautés de communes de la Matheysine, du pays de Corps et des vallées du Valbonnais, ainsi que l'entrée des dix communes isolées de ce territoire et de Laffrey (aujourd'hui incluse dans le Sud grenoblois) dans l'EPCI qui en découlerait ;
- **et dans le Trièves :** la fusion des communautés de communes du canton de Clelles, de Mens et de Monestier-de-Clermont (amputée de la commune de Miribel-Lanchâtre).

C.F.

Le projet de nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (et les cartes correspondantes) peut être consulté sur le site internet de la préfecture, www.isere.pref.gouv.fr, dans la rubrique Actualités.

venu en toute fin de réunion. Un discours très attendu et qui a, malgré tout, fait la part belle à la future carte des intercommunalités iséroises. « Il est essentiel et fondamental que l'on se tourne vers l'avenir pour que les choses puissent évoluer. L'économie ne connaît pas de frontières et l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale, et de supprimer les territoires qui sont seuls, a-t-il expliqué. Il s'agit aussi de supprimer les communautés de communes de moins de 5 000 habitants et de réduire le nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes ». Devant l'inquiétude des élus, il s'est voulu rassurant : « Le préfet ne va pas dessiner le territoire à la hache, mais dans l'intérêt des élus. Je suis très attaché à la concertation. Notamment au dialogue avec les élus locaux. Cette réforme se fait pour tout le monde en transcendant les égoïsmes ».

Lucile Ageron

mandé à celles qui n'avaient pas bougé depuis quatre ou cinq ans comment elles pourraient faire bouger leurs communautés. Et quand les propositions n'ont pas émergé des collectivités, le préfet en a formulées ».

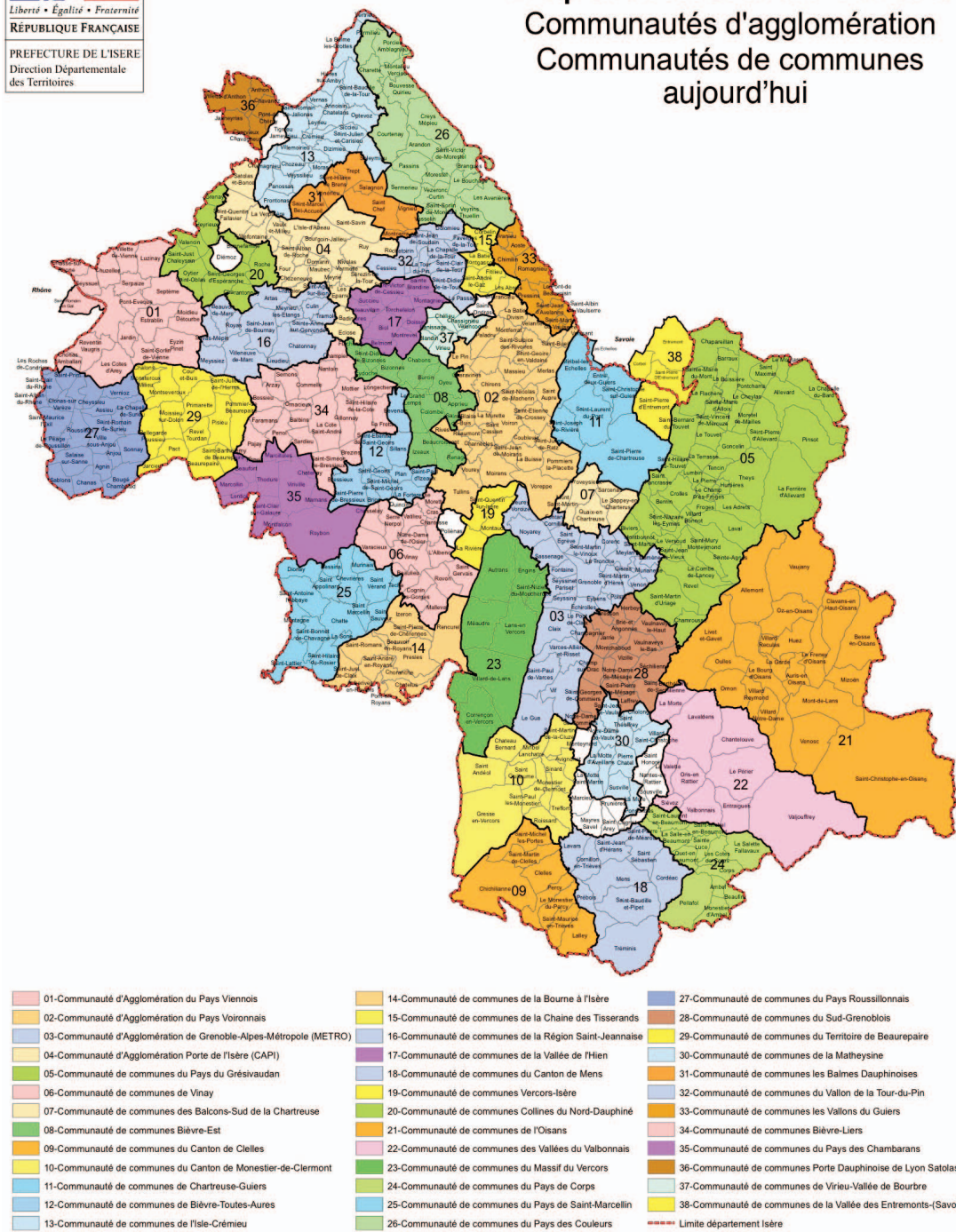
Dans bien des points du département, cela risque de coïncider. « La communauté de communes du pays roussillonnais préconise tout d'abord un renforcement de la coopération plutôt que la fusion avec Vienn'agglo, afin d'ouvrir le champ d'une collaboration accrue entre les deux communautés », signale ainsi la préfecture dans l'annexe au projet de SDCL rendant compte de la concertation menée dans chaque territoire de l'Isère. Les communautés de communes du pays de Bièvre-Liers, des collines du Nord Dauphiné, de Bièvre-Est, de la Bourne à l'Isère, du pays de Corps et du Valbonnais ont également manifesté des réticences. Quant à celle des vallons du Guiers, elle souhaite pouvoir continuer à travailler avec sa voisine savoyarde, même si elle fusionne avec les autres intercommunalités des vals du Dauphiné.

Cécile Fandos

* Celles du pays des couleurs, de la porte lyonnaise, de la région saint-jeannaise, de la porte de l'Isère, des Balmes dauphinoises, du territoire de Beaufort, de Bièvre-Liers, du pays de Saint-Marcellin, de la Bourne à l'Isère, du massif du Vercors et de l'Oisans.



Département de l'Isère Communautés d'agglomération Communautés de communes aujourd'hui



Source : Préfecture de l'Isère - janvier 2010

DDT 38/SG-SIGC
©IGN-BdCarlo 2008
protocole MEEDDAT-MAP-IGN
du 24 juillet 2007
08/01/2010

PÔLE MÉTROPOLITAIN

Des idées dans le Sud-Isère aussi

La communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole (la Métro, forte de plus de 404 000 habitants) souhaite engager un projet de pôle métropolitain en s'associant à la communauté d'agglomération du pays voironnais (CAPV), à l'agglomération de Valence et, peut-être, à la communauté de communes de Bièvre-Est », informe la préfecture de l'Isère en annexe du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Par ailleurs, la Métro et le pays voironnais ont signé, dès 2003, une « charte d'intention pour un développement concerté et durable, un engagement qui s'est traduit par une coordination des actions des deux communautés en matière d'économie, d'aménagement, d'habitat et de mobilités ». Et « au mois de novembre dernier, les exécutifs du pays voironnais et de Grenoble Alpes métropole ont entériné le principe d'une coopération renforcée entre les deux communautés d'agglomération ». La création d'un pôle métropolitain réunissant les deux agglomérations, mais ouvert à d'autres communautés, a alors été annoncée. Enfin, depuis 2005, l'agglomération grenobloise coopère avec celles de Valence, mais aussi Chambéry et Annecy, dans le cadre du sillon alpin, un espace qui « se veut un lieu d'une nouvelle gouvernance pour passer des concurrences à la coopération, en matière économique et industrielle, mais aussi d'urbanisation, de déplacements, de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles », explique la Métro. Le sillon alpin réunissant des villes « dont les aires d'influence tendent à se superposer de manière presque continue jusqu'à la frontière suisse » et « rassemblant des éléments forts de centralité (université, recherche et développement, santé, centres de décision publics et privés, etc.) », il pourrait également se constituer en pôle métropolitain.

Fusions de collectivités

Même si, in fine, aucun pôle métropolitain ne voit le jour, les fusions de collectivités sont à l'ordre du jour dans le Sud-Isère, car « la transformation de la Métro en communauté urbaine fait partie de ses réflexions, signale aussi la préfecture. Mais pour devenir communauté urbaine, il faut que cette communauté d'agglomération opère un rapprochement avec d'autres collectivités, en vue d'atteindre le plancher de 450 000 habitants prévu par la loi ». Pour ce faire, « la Métro privilégie la piste de la fusion-extension avec les communautés du balcon Sud de Chartreuse, du Sud grenoblois et du massif du Vercors, selon les services de l'Etat. Toutefois, une extension de périmètre par intégration des communes de Miribel-Lanchâtre, Revel, Saint-Martin-d'Uriage et Chamrousse est également envisagée. D'autres communes situées dans le même bassin de vie (Voreppe, Biviers, Montbonnot, Saint-Ismier, Le Versoud, Saint-Jean-de-Vaux) pourraient être associées au projet », qui risque de susciter de vives réactions, mais recueille l'assentiment de l'administration : « Ce choix est justifié par l'attractivité de l'agglomération, tributaire de son cadre géographique, la création d'un lien ville-montagne, la promotion d'énergies renouvelables et de la filière bois, écrit la préfecture. La mutation en communauté urbaine de la Métro est de nature à entraîner des transferts de compétences particulièrement intéressants dans des domaines stratégiques tels que l'eau ».

C.F.